



**ACTAFOR**  
GROUPE FRANCE



**PROCES-VERBAL  
DE CONSTAT**



Huissiers de Justice Associés

**REF : C078059 / BT / LL**

## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
ET LE VINGT-SEPT NOVEMBRE**

**À LA REQUÊTE DE :**

**La S.A CHARBONNEAUX BRABANT SA**, société anonyme au capital de 1.140.000,00 €uros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro B 335 782 207, dont le siège social est à REIMS (Marne), 52 Rue de la Justice, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice, y domiciliés de droit en cette qualité.

**ET APRÈS QU'IL M'EUT ÉTÉ EXPOSÉ :**

Que la société requérante organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, du 27 novembre au 30 décembre 2024, intitulé « **SAVEURS DE NOEL CLOVIS** ».

Qu'elle souhaite déposer le règlement en mon étude,

C'est pourquoi,

**JE, BRICE TEMPLIER, COMMISSAIRE DE JUSTICE  
ASSOCIE DE LA SELARL D'HUISSIERS DE JUSTICE  
TEMPLIER ET ASSOCIES, 4 RUE CONDORCET, 51063  
REIMS, SOUSSIGNE,**

Ai réceptionné ce jour le règlement dont s'agit.

Une copie du règlement est annexée à mon présent procès-verbal, ainsi que le visuel.

En foi de quoi, de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé, à de telles fins que de droit, le présent procès-verbal de constat, dont le coût est de : CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS VINGT CENTS (DONT TRENTE ET UN EUROS CINQUANTE TROIS CENTS DE TVA).

COÛT :

Emolument	157,67 €uros
TVA (20,0 %)	31,53 €uros
	<hr/>
TOTAL TTC	189,20 €uros



# CONDITIONS PARTICULIERES

## ARTICLE 1 CP

**La S.A CHARBONNEAUX BRABANT SA**, société anonyme au capital de 1.140.000,00 €uros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro B 335 782 207, dont le siège social est à REIMS (Marne), 52 Rue de la Justice, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, du 27 novembre au 30 décembre 2024, intitulé : « **SAVEURS DE NOEL CLOVIS** ».

## ARTICLE 2 CP

La participation est ouverte à toute personne physique majeure à l'exception du personnel et des collaborateurs de la société organisatrice et de leur famille.

Une seule participation par foyer est autorisée pendant toute la durée du jeu (même nom, même adresse).

## ARTICLE 3 CP

Pour jouer, les participants pourront remplir le bulletin de participation digital, disponible gratuitement du 27 novembre au 30 décembre 2024, en flashant, avec leur smartphone, le QR code disponible sur le chalet de la société organisatrice, lors du Marché de Noël de REIMS (Marne), Promenades Jean-Louis Schneiter, aux horaires d'ouverture.

Ils devront y indiquer, à peine de nullité, leur prénom et leur adresse e-mail.

## ARTICLE 4 CP

Les bulletins digitaux seront à valider sur le site internet <https://noel.moutarde-clovis.com>.

Aucune autre forme de participation, notamment postale, n'est autorisée.

## ARTICLE 5 CP

La dotation est la suivante :

- *Un bon d'achat d'une valeur unitaire de 100,00 €uros valable jusqu'au 31 décembre 2025 sur le site <https://moutarde-clovis.com/> et un torchon Clovis d'une valeur de 15,00 €uros TTC,*
- *Cinq bons d'achat d'une valeur unitaire de 25,00 €uros valable jusqu'au 31 décembre 2025 sur le site <https://moutarde-clovis.com/> et un torchon Clovis d'une valeur de 15,00 €uros TTC,*
- *10 coffrets d'une valeur unitaire de 16,90 €uros TTC à retirer au plus tard le 31 décembre 2025 sur le site <https://moutarde-clovis.com/>,*

Valeur totale de la dotation : 424,00 €uros.

## ARTICLE 6 CP

Le (la) gagnant(e) sera averti(e) des modalités de retrait du lot par e-mail à l'adresse e-mail indiquée sur son bulletin de participation.

## ARTICLE 7 CP

Le tirage au sort des gagnants sera effectué, par la requérante, le 5 janvier 2025, à l'issue du jeu.

## ARTICLE 8 CP

Le remboursement des frais de connexion, correspondant à la participation, est fait sur la base d'une connexion de 6 minutes à 0,60 euros TTC par minute soit 3,60 euros TTC maximum. Ce montant correspond à 6 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour suivre les instructions et participer (remboursements sur justificatifs).

Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement des frais de participation (tarif lent en vigueur de la Poste pour l'acheminement à vitesse réduite, base : 20 g) pourront être remboursés sur demande écrite adressée à la société organisatrice avec la demande de remboursement des frais de participation (le cachet de la Poste faisant foi) en joignant un RIB, dans les limites fixées par le Règlement (remboursement sur justificatifs).

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

CHARBONNEAUX-BRABANT 52 Rue de la Justice à REIMS (51100).

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement de frais par personne (même compte, même prénom, même nom, même adresse, même RIB) sur toute la durée du Jeu.

Aucune demande de remboursement parvenue par courrier électronique ne sera prise en compte.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire ou illimitée aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ou illimitée (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu-concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

# CONDITIONS GENERALES

## ARTICLE 1 CG

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

## ARTICLE 2 CG

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

## ARTICLE 3 CG

Tous les champs du bulletin digital sont obligatoires. En cas d'erreur de saisie de l'adresse e-mail, ledit bulletin digital sera considéré comme nul.

## ARTICLE 4 CG

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, d'écourter, de prolonger ou d'annuler l'opération ci-dessus référencée dans les conditions particulières par cas fortuit, de force majeure ou événement extérieur (tel qu'une grève, des intempéries, etc...) à leur volonté. Aucune responsabilité ne pourra être engagée.

## ARTICLE 5 CG

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les noms, prénoms, adresse, voix et images des gagnants à des fins promotionnelles et sans pouvoir prétendre à aucun droit par tous moyens ou support médiatique.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant à l'adresse du siège de la société organisatrice.

## **ARTICLE 6 CG**

Le non-respect d'une des conditions de participation à ce jeu entraînera l'élimination du participant.

## **ARTICLE 7 CG**

La société organisatrice du présent jeu ne pourra être tenue pour responsable en cas de difficulté ayant trait à la délivrance ou l'utilisation des dotations, si par cas de force majeure, celle-ci étant comprise comme tout événement extérieur à sa volonté, les conditions de remises de dotations se trouvaient modifiées ou les dotations étaient annulées.

De nouvelles dotations seraient alors proposées d'une valeur équivalente.

## **ARTICLES 8 CG**

Les dotations sont personnelles, incessibles et intransmissibles. Elles ne pourront être remplacées par un autre lot ou leur contre-valeur en argent en cas de refus du gagnant du lot qui lui est attribué, conformément au présent règlement.

## **ARTICLE 9 CG**

Le règlement complet et détaillé est déposé en la S.E.L.A.R.L. **TEMPLIER ET ASSOCIES**, Société d'Exercice Libérale à Responsabilité Limitée d'huissiers de Justice associés à Reims (Marne), 4 Rue Condorcet, de même qu'un exemplaire des documents destinés au public.

Toute personne peut en obtenir copie à titre gratuit en s'adressant à la société organisatrice.

Les frais de timbres étant remboursés au tarif lent (sur simple demande).





**PARTICIPEZ AU JEU**  
**'SAVEURS DE NOËL CLOVIS'**  
**GAGNEZ DE DÉLICIEUX CADEAUX!**

**PARTICIPEZ À NOTRE GRAND JEU**  
**DE NOËL**

[ JE JOUE ]



# GAGNEZ DES BONS D'ACHAT ET DES COFFRETS CLOVIS

Participez à notre jeu  
'Saveurs de Noël Clovis'  
du 25 novembre au 30 décembre 2024.

Tentez votre chance pour gagner des bons d'achats à valoir sur la boutique en ligne Clovis exclusivement. C'est gratuit et sans obligation d'achat.

**1er lot : 1 bon d'achat de 100€ + 1 torchon Clovis (15€) + la livraison offerte**

**2ème lot : 5 bons d'achat de 25€ + 1 torchon Clovis (15€)**

**3ème lot : 10 coffrets d'une valeur de 16,90€**

Les gagnants seront tirés au sort le 05 janvier 2025.  
Ils seront avertis par mail, à l'adresse saisie dans le formulaire de participation. Attention : il vous appartient de saisir **une adresse email valide**.

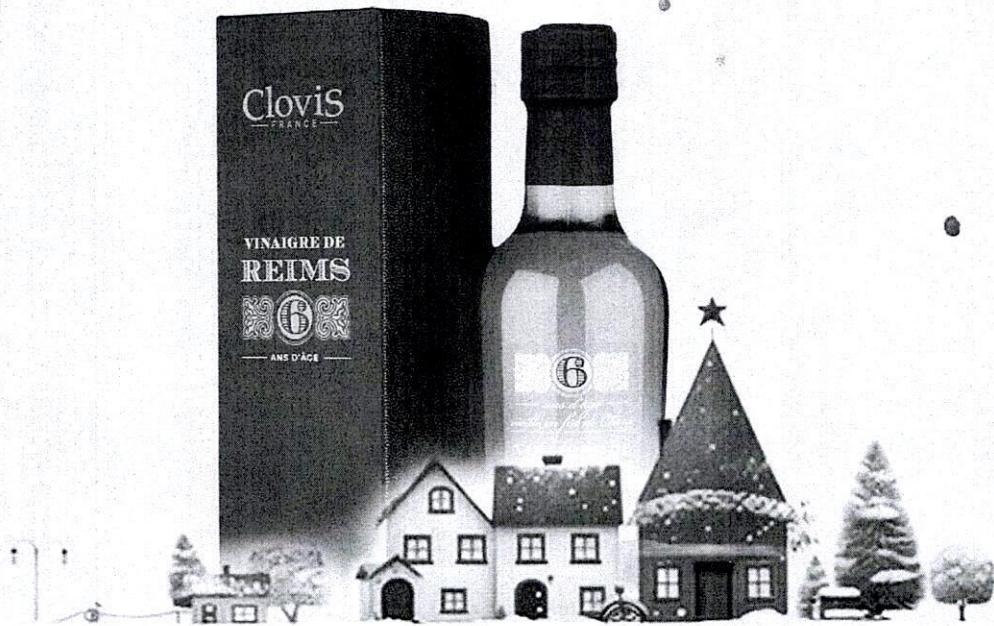
[ [JE PARTICIPE](#) ]



VOYAGEZ AU CŒUR DES SAVEURS CLOVIS !

## DÉCOUVREZ NOS MOUTARDES ET VINAIGRE D'EXCEPTION





**PARTICIPEZ AU JEU**  
**'SAVEURS DE NOËL CLOVIS'**  
**GAGNEZ DE DÉLICIEUX CADEAUX!**

**PARTICIPEZ À NOTRE GRAND JEU**  
**DE NOËL**

[ **JE JOUE**  ]

# L'ETUDE TEMPLIER & ASSOCIES

## NOS COMPÉTENCES



### LES RECOUVREMENT DE CRÉANCES IMPAYÉES

Le recouvrement amiable en France  
Le recouvrement judiciaire



### LES VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Ventes judiciaires  
Ventes volontaires



### LES CONSTATS SUR TOUTE LA FRANCE

Etats des lieux  
Constats d'affichage obligatoire – Permis de construire – Constats de voiries – Constats de chantiers (avant travaux, avancement de travaux, malfaçons ...) [...] Constats nouvelles technologies



### L'OBTENTION D'UN TITRE EXÉCUTOIRE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE JUSTICE

Injonction de payer  
Signification et exécution des décisions judiciaires  
Actes à l'étranger et titre exécutoire européen  
Saisie bancaire et mobilière  
Procédure sur chèque impayé [...]



### LES JEUX-CONCOURS

Rédaction des règlements de jeux  
Dépôts des règlements de jeux  
Tirage au sort



### CONSEIL JURIDIQUE AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES – MÉDIATION

Conflits locatifs  
Conflits de voisinage  
Actes sous seings privés [...]



### LE LOCATIF

Bail d'habitation  
Bail commercial  
Congés  
Expulsion [...]



EMPLIER

Huissiers de Justice Associés

4 rue Condorcet BP 40385 Reims cedex

Tél: (+33) 3 26 88 60 60

Email: [scp@huissier-reims.com](mailto:scp@huissier-reims.com) Site : [www.actafor.com](http://www.actafor.com)



Huissiers de Justice Associés



**Reims :**  
**SELARL**  
**Templier & Associés**

4 rue Condorcet  
BP 40385 Reims cedex  
Tél: (+33) 3 26 88 60 60  
Email: scp@huissier-reims.com

**Nancy :**  
**SELARL Acti Huissiers**  
**D.Mugnier-C.Moulin**

25-29 Boulevard Joffre  
54002 Nancy cedex, France  
Tél: (+33) 3 83 32 08 64  
Email: scpdmcm@orange.fr

**Metz :**  
**SELARL Acta-Pierson**  
**et Associes**

15 rue de Sarre-BP 15128  
57074 Metz cedex 3, France  
Tél: (+33) 3 87 75 85 75  
Email: contact@etudeacta.fr

**Strasbourg :**  
**SELARL**  
**Pascal Sayer**

17 Rue Jacobi Netter  
Parc des Forges - CS 10054  
67087 Strasbourg cedex 2  
Tél: (+33) 3 88 32 35 14  
Email: sayer@huissier-justice.fr